



Droit administratif de sans papier

Par **fefall33**, le **14/01/2010** à **17:02**

Bonjour, je suis un sans papier et bientôt j'aurai un contrat d'embauche d'un employeur qui connaît mes compétences dans la maçonnerie. J'aimerais savoir si la démarche aboutira vu que la nouvelle loi accepte des personnes vivant sur le territoire au moins 5 ans, alors que moi cela fait 2 ans et demi que je suis et je vie en couple avec une française. S'il vous plait vous qui en savez faites moi part de votre réponses, car mon employeur est aussi dans les doutes. rn je vous remercie d'avantage.

Par **chris_ldv**, le **16/01/2010** à **00:15**

Bonjour, rn rn Vous répondez vous même à votre propre question s'il faut 5 ans de résidence en France et que vous indiquez que vous n'avez que 2 ans ! rn rn Salutations,